

## **ARRÊTÉ N°05-LA/2020**

**Objet :** Arrêté portant mise à jour la liste d'aptitude des concours externe, interne et de Troisième Voie d'accès au grade de Technicien Principal Territorial de 2<sup>ème</sup> Classe - Session 2016 -Spécialité « Espaces Verts et Naturels », organisé par le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Dordogne, de la Gironde, des Pyrénées Atlantiques, de l'Aveyron, du Lot, de la Charente, de la Charente-Maritime et de la Vienne ;

**Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales :**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriales ;

**VU** le décret n°2010-1357 du 09 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

**VU** le décret n°2010-1361 du 09 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux ;

**VU** le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale ;

**VU** l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

**VU** l'arrêté du Président du 1<sup>er</sup> août 2016 établissant la liste d'aptitude au grade de Technicien Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe ;

**VU** les demandes de réinscription parvenues au Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales ;

**VU** les demandes de suspension du décompte de la validité de l'inscription sur liste d'aptitude et les justificatifs fournis par les intéressés ;

**VU** les radiations de la liste au grade de Technicien Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe ;

**ARRÊTE :**

## ARTICLE 1

La liste d'aptitude des concours Externe, Interne et 3<sup>ème</sup> Voie d'accès au grade de Technicien Principal Territorial de 2<sup>ème</sup> Classe Spécialité « Espaces verts et naturels », organisé par le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Dordogne, de la Gironde, des Pyrénées Atlantiques, de l'Aveyron, du Lot, de la Charente, de la Charente- Maritime et de la Vienne est mise à jour au 15 février 2020 par ordre alphabétique comme suit :

### EXTERNE : 21 LAURÉATS

Concours	N° de dossier	Titre	NOM	Prénom	Adresse	CP	Ville
Externe	22265	Madame	BEAUVALLLET	Marion	<b>Ne souhaite pas communiquer son adresse</b>		
Externe	22444	Monsieur	BERGE	Fabien	8, impasse de la Bouillère	37250	VEIGNE
Externe	22119	Monsieur	BILLY	Cedric	37, rue Saint Jean	79000	NIORT
Externe	22329	Madame	BOURGES	Camille	Roquelaure	09160	TAURIGNAN - CASTET
Externe	22347	Madame	CORET	Laetitia	32, rue de salon	64200	BIARRITZ
Externe	22338	Madame	DUHAYON	Clothilde	6, rue Pierre et Marie Curie	11260	ESPERAZA
Externe	22342	Madame	FORISSIER	Marie	<b>Ne souhaite pas communiquer son adresse</b>		
Externe	22235	Monsieur	GABRIEL	Guéric	33, rue du Vallon des Sources	33710	GAURIAC
Externe	22113	Madame	GIBIER	Johanne	Rés. Les Chênes Verts - Bât. A 3, rue Robert Schumann	31800	SAINT GAUDENS
Externe	22392	Madame	GUIRAUD	Kathleen	9, hameau de la Croisade	34310	CRUZY
Externe	22331	Monsieur	JOURDAIN	Francois	<b>Ne souhaite pas communiquer son adresse</b>		
Externe	22321	Monsieur	LLORET	Philippe	<b>Ne souhaite pas communiquer son adresse</b>		
Externe	22379	Monsieur	LOEILLET	Pierre	12, av. de l'Alzina	66820	VERNET LES BAINS
Externe	22340	Madame	MARET	Sophie	12, rue Mareschal	30900	NÎMES
Externe	22249	Madame	MARIE	Albane	169, rue de Las Coustierrassas	34790	GRABELS
Externe	22355	Madame	OLIVIER	Sarah	2, rue des Oyats - Logement n°2 - Les Allards	17550	DOLUS D'OLERON
Externe	22315	Monsieur	RIOCHET	Wesley	7, rue Jean Bouteille	11100	NARBONNE
Externe	22391	Monsieur	RODRIGUES	Joan	<b>Ne souhaite pas communiquer son adresse</b>		
Externe	22327	Madame	SANDRE	Héloïse	St Jean du Cammas Viel	11320	MONTFERRAND
Externe	22036	Madame	SAVOY	Anna	750, chemin du Nouau	34730	PRADES LE LEZ

### EXTERNE : 11 LAURÉATS

Interne	22085	Madame	ARNOUX	Sandrine	16, rue Jean Bremond	30128	GARONS
Interne	22447	Madame	BARTHE	Emilie	18 rue Carnot	66500	PRADES
Interne	22075	Madame	BELLANGER	Nathalie	<b>Ne souhaite pas communiquer son adresse</b>		
Interne	22371	Monsieur	DAGOT	Justin	18, rue St François	33000	BORDEAUX
Interne	22145	Monsieur	GARRIGOU	Rémi	Septfonds	12260	VILLENEUVE
Interne	22191	Monsieur	LAMUR	Jacques	294, chemin rural du Coulalet	13360	ROQUEVAIRE
Interne	22446	Monsieur	LE MOIGNO	Grégory	<b>Ne souhaite pas communiquer son adresse</b>		
Interne	22348	Monsieur	MARCUZZO	Guillaume	160, route de Cadours	82700	CORDES TOLOSANNES
Interne	22106	Monsieur	MARHEIN	David	3803 route de Lalande	40400	CARCARES STE CROIX

Interne	22328	Monsieur	PINTAVY	Olivier	235 avenue de la Piboule	34230	PUILACHER
Interne	22384	Monsieur	POUJADE	Sébastien	<b>Ne souhaite pas communiquer son adresse</b>		

## 3EME VOIE : 02 LAURÉATS

3ème Voie	22317	Monsieur	BAILLUS	Brice	1177, route de Bel Air	82370	VARENNES
3ème Voie	22393	Monsieur	VEYRET	Fabien	741 F avenue de la repasse	04100	MANOSQUE

### ARTICLE 2

L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le succès au concours est valable 4 ans à partir de la date d'établissement de la liste d'aptitude, sous réserve que le candidat qui ne serait pas recruté fasse connaître son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude au terme de l'année suivant son inscription initiale et au terme de la 2<sup>ème</sup> et de la 3<sup>ème</sup> année.

Après deux refus d'offre transmise par une collectivité ou un établissement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, le candidat est radié de la liste d'aptitude.

Les collectivités souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude. Seule cette attestation assurera au recruteur que le lauréat est valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination.

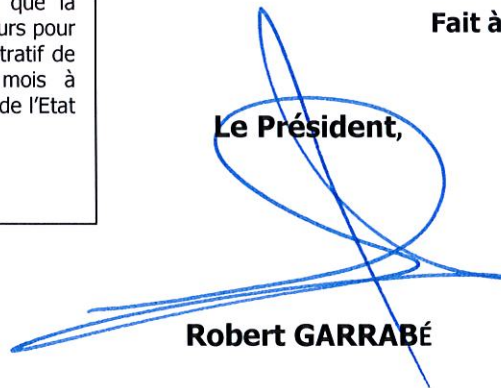
### ARTICLE 3

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise, au Représentant de l'Etat, affichée dans les locaux du Centre de Gestion et transmise au Centres de Gestion partenaires, affichée dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales et publiée par voie électronique sur le site Internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.  
Perpignan, le.....

Fait à Perpignan, le .....06.FEV.2020.....

**Le Président,**



**Robert GARRABÉ**



PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES

06 FEV. 2020

COURRIER